

PLAN DE COURS

FOR-1015 : Mécanique et géotechnique des sols forestiers

NRC 91044 | Automne 2020

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 1-0-2

Crédit(s) : 1

Introduction à la mécanique des sols et à l'interaction machine/sol dans un contexte forestier. Essais terrain et laboratoires : limites d'Atterberg (plasticité et liquidité), relation teneur en eau-masse volumique, masse volumique selon la méthode du cône de sable, test de cisaillement, résistance à la pénétration. Exercices de calculs de pressions statiques et dynamiques au sol.

La formation distance-hybride combine, en proportion variable, des activités de formation à distance asynchrones disponibles sur les sites de cours de monPortail et des séances obligatoires offertes à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que, si des examens sous surveillance peuvent être réalisés sur le campus de l'Université Laval, ceux-ci peuvent se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Classe virtuelle synchrone		
mercredi	08h30 à 11h20	Le 18 nov. 2020
	08h30 à 11h20	Le 25 nov. 2020
vendredi	13h30 à 15h20	Le 18 sept. 2020
	13h30 à 15h20	Le 25 sept. 2020
	13h30 à 15h20	Le 13 nov. 2020
	13h30 à 15h20	Le 20 nov. 2020
Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=121205>

Coordonnées et disponibilités

Eric R. Labelle

Professeur

eric.labelle@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	4
Évaluation des apprentissages	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Travail pratique sur l'impact des machines sur les sols forestiers	5
Travail de laboratoire	5
Examen final	5
Barème de conversion	5
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	6
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	7
Matériel didactique	7
Matériel complémentaire	7
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

Bonjour à toutes et à tous,

Il me fait un grand plaisir de vous accueillir dans le cours de mécanique et géotechnique des sols forestiers. La fréquence des opérations forestières mécanisées ainsi que le poids des machines forestières sont à la hausse. Afin d'essayer d'atteindre un équilibre entre la productivité des systèmes de récolte et la protection de l'environnement physique, un regard sur l'interaction machine / sol est nécessaire. Ensemble, nous allons découvrir la théorie de la mécanique et géotechnique des sols forestiers dans un contexte opérationnel. C'est un domaine passionnant et j'ai hâte d'échanger avec vous!

Eric R. Labelle

Professeur agrégé

Objectifs généraux

Le cours de mécanique et géotechnique des sols forestiers vise à vous exposer au monde des interactions machine / sol. À la fin du cours, les étudiantes et étudiants devraient être en mesure de rencontrer les objectifs suivants:

- 1) Comprendre les concepts de base en mécanique et géotechnique des sols forestiers.
- 2) Comprendre et expliquer les interactions machines et sols.
- 3) Identifier l'impact des machines forestières sur les sols et comprendre les méthodes de mitigation.
- 4) Effectuer des calculs de pression (statique et dynamique) aux sols

Approche pédagogique

Les classes virtuelles vous seront offertes en mode synchrone. Le cours vous réserve une panoplie d'exercices d'apprentissage en plus de trois laboratoires. En raison de la pandémie, les laboratoires seront offerts en capsules narrées.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 01: Mécanique des sols forestiers	18 sept. 2020
Module 02: Géotechnique des sols forestiers	13 nov. 2020

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération

Travail pratique sur l'impact des machines sur les sols forestiers	Dû le 2 oct. 2020 à 16h00	Individuel	20 %
Travail de laboratoire	Dû le 2 déc. 2020 à 16h00	Individuel	20 %
Examen final	À déterminer	Individuel	60 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique sur l'impact des machines sur les sols forestiers

Date de remise : 2 oct. 2020 à 16h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter : [Labelle_Jaeger_2011.pdf](#) (2,03 Mo, déposé le 24 août 2020)
[Questionnaire pour l'article scientifique.pdf](#) (532,27 Ko, déposé le 14 sept. 2020)

Travail de laboratoire

Date de remise : 2 déc. 2020 à 16h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Examen final

Date : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)


Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49

B-	74,5	77,49	E	0	54,49
----	------	-------	---	---	-------

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

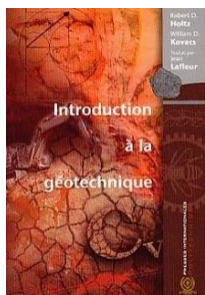
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Matériel complémentaire



Introduction à la géotechnique

Auteur : R. D. Holtz, William D. Kovacs

Éditeur : Éditions de l'École polytechnique de Montréal (Montréal , 1991)

ISBN : 9782553002229



Mécanique des sols : théorie et pratique

Auteur : Denis Tremblay, Vincent Robitaille (2014)
ISBN : 9782896506279



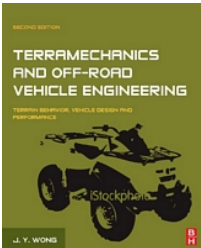
Engineering properties of soils and their measurement

Auteur : Joseph E. Bowles
Éditeur : McGraw-Hill (New York , 1992)
ISBN : 0079112668



Craig's soil mechanics

Auteur : Robert F. Craig
Éditeur : Spon Press (New York (N.Y.) ; London , 2004)
ISBN : 0415327032



Terramechanics and off-road vehicle engineering : terrain behaviour, off-road vehicle performance and design

Auteur : J. Y. Wong (2010)
ISBN : 9780750685610

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.